LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-CC_2026_56-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS**
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 3 MARS 2026**

**L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.**

**Présent(e)s :** Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, François HINDRÉ, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Roselyne ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Evelyne BOSCHER, Odile LE STRAT, Henri DUROS, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Aurélie HERVÉ, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Claudine BROSSARD, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

**Excusé(e)s :** Sylvie ROCABOY (pouvoir à Roselyne ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Romain BOUTRON (pouvoir à Xavier HAMON), Elisabeth POINEUF (pouvoir à Chantal NÉVO), Laurent BERTHO ;

**Absent(e)s :** Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Patrick RAULT, Benoît CONNAN, Christian LE RIGUIER ;

**Secrétaire de séance** : Yvon LE JAN.

## CC_2026_56 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMPAGNONS BÂTISSEURS DE BRETAGNE

Le présent rapport concerne la reconduction du partenariat, visant pour Loudéac Communauté à donner la possibilité - aux propriétaires occupants qui cumulent les difficultés sociales, financières et d'habitat - une solution supplémentaire d'amélioration de leur logement. Il vise à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des propriétaires occupants et d'auto-réhabilitation accompagnée, en lien ou non, avec les aides de l'ANAH, de manière adaptée aux besoins et articulée aux partenariats existants.

Modalités financières d'exécution de la présente convention (voir document annexé) :

Deux modalités financières distinctes sont appliquées :

1. Le versement d'une subvention de fonctionnement, à hauteur de 4 000 €, elle sera octroyée à la signature de la convention.
2. Le paiement des prestations réalisées au fur et à mesure de leur exécution.

| PREVISIONNEL 2026 | | | |
|---|---|---|---|
| | Coûts unitaires | Objectifs | Coûts |
| Phase Amont du chantier | | | |
| Visites simples dites « accompagnement social », avec compte-rendu | 200 € | 5 | 1 000 € |
| Visites techniques, avec compte-rendu | 300 € | 2 | 600 € |
| Coordination et montage d'un chantier CBB | 900 € | 3 | 2 700 € |

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-CC_2026_56-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Prestation ponctuelle d'accompagnement situation lourde | 600 € / ménage dans la limite de 2 jours d'accompagnement | 2 | 1 200 € |
| Phase Chantier | | | |
| Travaux en ARA – Auto Réhabilitation Accompagnée (hors ANAH) | 300 € / jour | 8 | 2 400 € |
| Accompagnement du chantier d'ARA | 500 € / ménage | 2 | 1 000 € |
| Accompagnement de travaux entreprises seuls ou complémentaires du chantier ARA | 500 € / ménage | 1 | 500 € |
| | | **TOTAL** | **9 400 €** |

Pour chaque situation confiée, Loudéac Communauté transmettra un ordre de service aux Compagnons Bâtisseurs par mail.

Il sera procédé à la facturation par les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne après service fait, selon les règles de comptabilité en vigueur.

Il est précisé que la présente convention annuelle vient en complément de l'enveloppe de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Logement d'Abord via laquelle une subvention de 50 000 € obtenue pour une cinquième d'AMI est fléchée en vue d'actions de lutte contre l'habitat insalubre et indigne menées par les Compagnons Bâtisseurs.

De fait, les fonds liés aux prestations sus visées ne seront mobilisés qu'après utilisation de l'enveloppe AMI.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

**DÉCIDE**

1. D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre Loudéac Communauté et les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne et de mener toutes les démarches afférentes.

Exercice : 72
Présents : 59
Pouvoir(s) : 05
Pour : 64
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 mars 2026
Le Président
Xavier HAMON

Le secrétaire de séance
Yvon LE JAN

Date : 2026.03.09 10:42:38 +01'00'

Date : 2026.03.09 10:20:03 +01'00'